

COMITÉ DE QUARTIER
LE GALLAZ / BOËGE / LE PRÉ JOLI / LA BICHE / LA GENETAIS / LES CARPINELLES
Réunion du 28 juin 2017

<p><u>Aménagement de la rue du pré joli</u></p> <p>Deux propositions d'aménagements sont présentées. Pas de préférence remontée en réunion mais les éléments suivants ressortent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pas de gêne aux entrées sorties des propriétés, - Maintenir du stationnement, - Réduire la vitesse. <p><u>Divers</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Conteneurs du lavoir de Boige : espace trop étroit, les conteneurs à l'arrière de la plateforme sont inaccessibles. - Merlon rue Joseph Fontanet au niveau de la piste cyclable : le lieu est utilisé par des gens qui ont des vues plongeantes vers les propriétés alentours. - Problèmes d'excrément des chiens au sommet de bel air. - Panneau Boige tagué au niveau de l'entrée par la route de Myans 	<p>ST</p> <p>ST</p> <p>ST</p> <p>PM</p> <p>ST</p>	<p>La mairie organisera en septembre une réunion spécifique avec les habitants du pré joli pour obtenir une tendance des habitants du quartier.</p> <p>La mairie prendra contact avec l'agglomération pour voir si un agrandissement de la plateforme est possible en attendant un réaménagement plus important avec des conteneurs grand volume.</p> <p>La maire mettra en place des plantes rampantes à l'automne 2017 pour endiguer le phénomène.</p> <p>Passer plus régulièrement pour éviter ces incivilités. Les habitants sont invités à faire connaître à la mairie les horaires et jours concernés pour cibler le passage de la police municipale.</p> <p>Nettoyage et/ou remplacement du panneau.</p>
--	---	---

COMITÉ DE QUARTIER
LE GALLAZ / BOËGE / LE PRÉ JOLI / LA BICHE / LA GENETAIS / LES CARPINELLES
Réunion du 28 juin 2017

<ul style="list-style-type: none">- Traversée dangereuse de la rue de Joigny au niveau de la rue des Barreaux. - Fibre optique : Orange est en train de développer la fibre optique pour les particuliers sur la commune de la Ravoire (hormis la partie de la commune située au-delà de la VRU / quartier de la Vilette) Pour avoir des informations sur la date d'éligibilité des foyers, il faut aller sur le site : https://reseaux.orange.fr/cartes-de-couverture/fibre - Division de maisons en plusieurs appartements : En urbanisme, la division en appartement est possible mais doit respecter le nombre de stationnement imposé par le PLU. Toutefois, si la découpe foncière en lots peut se faire sans travaux, elle n'est pas soumise à autorisation d'urbanisme et les règles d'urbanisme ne peuvent être imposées. La régularisation pourra être demandée le jour où le propriétaire doit faire des travaux soumis à autorisation d'urbanisme dans son nouveau logement.	<p>ST et agglo.</p>	<p>La route est classée en voirie d'intérêt communautaire et dans ce cadre, c'est l'agglomération qui réalise les travaux sur ces voies.</p> <p>La mairie sollicitera l'agglomération pour proposer un aménagement sécuritaire pour cette traversée.</p>
---	---------------------	--